



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023
Date d'exécution 07.09.2023
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Cordon de ponçage MITCHELL'S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Usage de la substance/du mélange

Abrasif

Usages déconseillés

cette information n'est pas disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16
D-51249 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-mail info@joke.de
Site web <https://www.joke-technology.com/>

Service responsable de l'information:

Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60

E-mail (personne compétente):
sida@joke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg (Sprache / Language: DE, EN) +49 (0) 761 / 1 92 40

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

Irritant pour les yeux et la peau.



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023

Date d'exécution 07.09.2023

Version 1.0 (fr)

Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Description

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
1344-28-1	215-691-6	oxyde d'aluminium	> 95 pds %		ATE(voie orale): > 2000 mg/kg ATE(Toxicité inhalatrice aiguë): > 2.3 mg/L
		Dioxyde de titane (différentes modifications, dioxyde de titane CAS : 13463-67-7 EINECS : 236-675-5 <0,5% inclus)	< 3 pds %		ATE(voie orale): > 20000 mg/kg ATE(voie cutanée): > 10000 mg/kg ATE(Toxicité inhalatrice aiguë): > 6.82 mg/L
7631-86-9	231-545-4	amorphes Siliciumdioxid	< 1 pds %		ATE(voie orale): 10000 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Aucune mesure particulière n'est requise.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact existantes si possible

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023
Date d'exécution 07.09.2023
Version 1.0 (fr)

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.
NE PAS faire vomir.
Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
Ne jamais donner quelque chose à une personne inconsciente par la bouche administrer.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Toux
Troubles gastro-intestinaux
Troubles respiratoires

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.
Provide the doctor with the safety data sheet.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction du feu à l'environnement.
Eau en aérosol
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Extincteur à sec

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

cette information n'est pas disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter la formation de poussière.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Protection individuelle
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Abattre la poussière avec un jet d'eau.



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023
Date d'exécution 07.09.2023
Version 1.0 (fr)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le nettoyage

Aspirer ou balayer le matériau et le déposer dans un conteneur à déchets étiqueté en conséquence.
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Éviter de:
Contact avec les yeux
génération/formation d'aérosols
Génération/dégagement de poussière
Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales.
Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.
Éviter le contact avec la peau.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage

10-13 Sonstige brennbare und nicht brennbare Stoffe

Matières à éviter

Agent oxydant
Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Stockage: au frais et au sec.
Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.
Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

cette information n'est pas disponible.

Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023

Date d'exécution 07.09.2023

Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
1344-28-1		Aluminium oxides	3 respirable aerosol [mg/m ³] (CH)

DNEL salarié

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
1344-28-1	oxyde d'aluminium	1.32 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
1344-28-1	oxyde d'aluminium	3 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
1344-28-1	oxyde d'aluminium	3 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
1344-28-1	oxyde d'aluminium	750 µg/m ³	long terme par inhalation (local)	
1344-28-1	oxyde d'aluminium	750 µg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

n°CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
1344-28-1	oxyde d'aluminium	20 mg/L	station d'épuration (STP)	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Remarque

Voir section 7. Indications supplémentaires pour la conception des installations techniques:

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres facteurs. des caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants n'est pas prévisible. et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire

pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P2
ventilation insuffisante

Indications diverses

Les listes en vigueur au moment de l'élaboration ont servi de base.



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023

Date d'exécution 07.09.2023

Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

solide

Couleur

marron foncé

gris

Odeur

sans odour

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	2050 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	2900 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité			Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	3.95 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023

Date d'exécution 07.09.2023

Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu si utilisé comme prévu.

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	n°CAS1344-28-1 oxyde d'aluminium DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat		
	n°CAS7631-86-9 amorphes Siliciumdioxid DL50: 10000 mg/kg Espèce Rat		
	Dioxyde de titane (différentes modifications, dioxyde de titane CAS : 13463-67-7 EINECS : 236-675-5 <0,5% inclus) DL50: > 20000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	Dioxyde de titane (différentes modifications, dioxyde de titane CAS : 13463-67-7 EINECS : 236-675-5 <0,5% inclus) DL50: > 10000 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	n°CAS1344-28-1 oxyde d'aluminium CL50: > 2.3 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023

Date d'exécution 07.09.2023

Version 1.0 (fr)

Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Dioxyde de titane (différentes modifications, dioxyde de titane CAS : 13463-67-7 EINECS : 236-675-5 <0,5% inclus) CL50: > 6.82 mg/L Temps d'exposition 4 h		

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

non déterminé

Mutagenicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023

Date d'exécution 07.09.2023

Version 1.0 (fr)

11.2 Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	n°CAS1344-28-1 oxyde d'aluminium CL50: 6.17 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	n°CAS1344-28-1 oxyde d'aluminium NOEC 7.1 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 28 d		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	n°CAS1344-28-1 oxyde d'aluminium LC50 3.69 mg/L Espèce Ceriodaphnia spec		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	n°CAS1344-28-1 oxyde d'aluminium EC50 16.9 mg/L Espèce Pseudokirchnerella subcapitata Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	n°CAS1344-28-1 oxyde d'aluminium NOEC 200 mg/L Durée du test 28 d		

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023

Date d'exécution 07.09.2023

Version 1.0 (fr)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne .

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Non polluant pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Ne pas rejeter à l'égout.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Éliminer conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
non applicable			



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023

Date d'exécution 07.09.2023

Version 1.0 (fr)

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Modes de transport

non applicable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque

non applicable

Transport maritime (IMDG)

Remarque

non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remarque

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IATA: International Air Transport Association

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: dose dérivée sans effet

PNEC: Concentration prédite sans effet

LC50: Concentration létale médiane

LD50: Dose létale 50%

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Références littéraires et sources importantes des données

Fiches techniques du fabricant



Cordon de ponçage MITCHELL'S

Date d'édition 07.09.2023
Date d'exécution 07.09.2023
Version 1.0 (fr)

Indications diverses

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission

modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.